



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS (à partir du 2.1) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSPELLIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) **Osselle-Routelle** : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPELLIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ

Délibération n°2016/003175

Rapport n° 1.1.5 - Demande de subventions dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local

Demande de subventions dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
	Montant de l'opération : 1 820 933 € (recettes)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les subventions sollicitées auprès de l'Etat, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local inscrit dans la Loi de Finances 2016, pour un montant global de 1 820 933 €.

L'article 159 de la Loi de Finances pour 2016 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI. Une circulaire du 15 janvier 2016 en précise la nature. L'objectif de cette dotation est d'avoir un effet levier sur l'investissement local.

Au niveau national, les montants sont répartis en 2 enveloppes :

- 500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et EPCI à fiscalité propre ; l'enveloppe allouée pour la Région Bourgogne-Franche-Comté est de 21,5 M€,
- 300 M€ consacrés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres situés dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants (17,5 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté). Cette seconde enveloppe ne concerne pas le Grand Besançon.

Une seconde circulaire de la Préfecture du Doubs du 17 février 2016 est venue préciser les modalités d'application de ce dispositif à l'échelle départementale.

Les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- les opérations doivent concerner les domaines suivants (7 types d'opérations éligibles) :
En cohérence avec les objectifs posés par la loi de transition énergétique du 17 août 2015, 3 types d'opérations concernent le développement durable et la protection de l'environnement :
 - la rénovation thermique des bâtiments publics (isolation, panneaux solaires, géothermie, pompes à chaleur...) pour les structures anciennes et nouvelles,
 - la transition énergétique (maîtrise des charges et réduction de la part des énergies fossiles),
 - le développement des énergies renouvelables,
- les 4 autres sont :
 - la mise aux normes d'équipements publics, notamment la mise en accessibilité des ERP,
 - le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
 - le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, y compris les projets d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
 - la réalisation de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accueil de migrants.

Le taux de subvention maximum serait de 30 % sur le montant HT des dépenses, avec une participation attendue du maître d'ouvrage à hauteur de 20 % minimum (avec dérogation possible pour les Monuments Historiques par exemple). Cette subvention est cumulable avec d'autres aides financières, dans le respect des règles d'attribution de ces autres subventions.

La Préfecture souhaite privilégier les projets prêts à démarrer. Les opérations ont l'obligation de commencer durant l'année 2016 ; c'est pourquoi l'Etat a exigé un dépôt des dossiers avant le 15 mars 2016, des comités techniques étant programmés en avril et en juin pour la répartition des subventions.

Après un recensement des opérations éligibles en début d'année, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon ont déposé un certain nombre de dossiers susceptibles d'être subventionnés au titre de cette nouvelle dotation.

La liste des dossiers déposés, avec les taux et les montants sollicités figure dans les tableaux ci-après, le choix définitif des projets éligibles au fonds de soutien appartenant à l'Etat.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

Projets	Coût estimé € HT	Subv° sollicitée Etat Fonds de soutien	Taux de subv°	Démarrage prévisionnel des travaux	Autres cofinancements attendus
Travaux de génie civil d'une partie de la voie de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de la gare Viotte au Campus Temis : rues Voirin, du 60 ^{ème} RI et Léo Lagrange.	4 500 000	1 350 000	30%	juin 2016	Grenelle-AFITF (3,42%) Agence de l'eau (8,3%) Union Européenne (demande en cours, à déterminer)
Mises aux normes accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du SD-AD'AP	1 100 000	330 000	30%	juin 2016	
Extension et requalification de la capitainerie de Besançon (halte du Moulin Saint Paul)	369 776	110 933	30%	sept. 2016	Conseil Régional (10%) Conseil Départemental (30%)
Equipement du centre de maintenance du Tramway de capteurs solaires photovoltaïques en autoconsommation	100 000	30 000	30%	octobre 2016	
TOTAL Grand Besançon		1 820 933			

Pour la Ville de Besançon (à titre d'information) :

Projets	Coût estimé € HT	Subv° sollicitée Etat Fonds de soutien	Taux de subv°	Démarrage prévisionnel des travaux	Autres cofinancements attendus
Rénovation thermique et mise aux normes du pôle des Tilleuls : MJC et salle polyvalente	3 049 396	363 034	12%	avril 2016	Union Européenne (35%) Conseil Régional (19%) Conseil Départemental (10%) ADEME (4%)
Mises aux normes accessibilité des ERP Ville dans le cadre des AD'AP	656 958	197 087	30%	avril 2016	
Extension des locaux de la COMUE BFC	750 000	100 000	13%	mars 2016	Conseil Régional (25%) Conseil Départemental (10%) CAGB (25,83%)
Remplacement de la production et de l'émission de froid de la halle du marché et des bureaux du Musée des Beaux-Arts	328 656	98 597	30%	juin 2016	ADEME (30,4%)
Installation d'une micro-cogénération du bâtiment intendance de la Citadelle	101 192	30 358	30%	juin 2016	
Installation de panneaux solaires thermiques au Centre technique municipal	55 387	16 616	30%	avril 2016	
TOTAL Ville de Besançon		805 692			

Pour chacun des projets mentionnés, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon confirme la sollicitation de subventions auprès de l'Etat, suite au dépôt des dossiers, et auprès des autres partenaires financiers potentiels, ou s'engage à solliciter ces derniers, au regard des plans de financement prévisionnels indiqués, et à prendre en charge les financements non acquis.

L'inscription budgétaire de ces recettes interviendra après l'attribution de ces subventions.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la réalisation des projets du Grand Besançon suivants :**
 - **travaux de génie civil d'une partie de la voie de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de la gare Viotte au Campus Témis (rues Voirin, du 60^{ème} RI et Léo Lagrange),**
 - **mises aux normes d'accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du SD-AD'AP,**
 - **extension et requalification de la capitainerie de Besançon (halte du Moulin Saint-Paul),**
 - **équipement du centre de maintenance du Tramway de capteurs solaires photovoltaïques en autoconsommation,**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confirmer les demandes d'aide auprès de l'Etat, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, et auprès des autres cofinanceurs tels que la Région de Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'AFITF et les autres partenaires potentiels.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 08 AVR. 2016



Contrôle de légalité